

Un Congrès mondial de démographie au Mexique

A l'invitation de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (U.I.E.S.P.), 700 démographes du monde entier se sont réunis à Mexico du 8 au 13 août 1977. A la différence de la Conférence de Bucarest (1) de 1974, il s'agissait là d'une réunion de professionnels, d'où étaient exclus en principe les débats politiques : nulle motion, nul Plan d'action ne devaient être adoptés. Mais ce genre de conférence permet de prendre le pouls d'une discipline, de voir émerger de nouveaux centres d'intérêt, de constater aussi l'affaiblissement de certains thèmes (2).

Si les participants avaient besoin de quelque motivation pour éviter à leurs débats le risque du pur académisme, le Président des Etats-Unis du Mexique, M. José Lopez Portillo, leur en a fourni les éléments dans son discours inaugural. Brossant un tableau sans fard de la situation démographique de son pays, il a fait en quelques phrases le tour de l'horizon familier du démographe. Une population en croissance très rapide (+ 3,1 % par an, ce qui paraît être le chiffre le plus élevé pour les populations de cette importance : 63 millions d'habitants), pouvant doubler son effectif en moins de vingt-cinq ans ; une structure par âge extraordinairement jeune, puisque la moitié de la population a moins de 16 ans (l'âge médian en France est de 30 ans) ; une occupation du territoire très inégale, et le mot est faible, puisqu'une partie de la population « vit encore à la manière néolithique », de la chasse et de la cueillette, alors qu'une autre partie se concentre dans de grandes agglomérations (celle de Mexico qui atteint les douze millions

d'habitants est en passe de devenir la plus peuplée du monde) ; des mouvements migratoires incontrôlés, tant à l'intérieur du pays, des campagnes vers les villes, que vers l'extérieur, c'est-à-dire vers le grand voisin du Nord, les Etats-Unis.

Ce problème des travailleurs mexicains aux Etats-Unis est d'ailleurs devenu fondamental pour les deux pays et quasiment symbolique du voisinage des mondes développé et en développement. Travailleurs permanents régulièrement admis, travailleurs temporaires ou saisonniers, travailleurs frontaliers et immigrés clandestins constituent une population flottante de plusieurs millions de Mexicains aux Etats-Unis. Or, l'attitude des autorités américaines à leur égard s'est durcie au cours des dernières années et les expulsions vers le Mexique se multiplient. Le jour même où il inaugurerait le Congrès, le Président mexicain recevait un envoyé spécial du Président Carter, et c'est sans doute à lui que s'adressaient ces phrases prononcées devant les démographes : « Notre longue frontière avec un pays qui est sans doute le plus puissant de la terre n'est pas seulement une frontière entre deux pays ou entre deux systèmes : elle sépare le monde développé du monde en développement, avec tous les problèmes que cela entraîne. » Ou encore : « Le Mexique n'est pas une prison pour sa population. » Pour être juste, il faut préciser que cette dernière phrase était prononcée à propos des migrations intérieures. Mais comment ne pas y voir aussi une allusion au problème de l'émigration des travailleurs d'un pays pauvre, au chômage chronique, vers un pays riche (malgré les difficultés résultant de la crise économique actuelle).

Peut-être la perception immédiate de tous ces problèmes a-t-elle contribué à inciter les démo-

(1) Voir *Population et Sociétés*, n° 73, octobre 1974.

(2) La revue *Population* publiera un compte rendu détaillé des diverses séances.

graphes à un effort de réalisme dans leurs travaux. Ainsi, l'éternel thème de la relation entre développement économique et évolution démographique (objet de la première séance plénière et de trois séances spécialisées) semble être abordé avec moins de manichéisme qu'au paravant et avec un plus grand souci d'intégrer des variables socio-économiques diverses. De là, l'intérêt (déjà manifeste à Liège, il y a quatre ans) pour l'analyse aussi fine que possible des expériences, finalement très variées, de « transition démographique » déjà vécues par de nombreux pays développés. De là, encore, un certain reflux du « planning familial » : du moins celui-ci n'est plus considéré comme un thème autonome ou exogène, indépendant des conditions culturelles, sociales et économiques d'un pays, et de l'évolution de celles-ci.

Sur un plan plus technique, le besoin de méthodes d'observation plus précises sur les données démographiques fondamentales (mortalité, fécondité, croissance de la population) s'est fait sentir. Pour de vastes régions du monde, les données sont très approximatives, et la précision de maints chiffres publiés (y compris pour la population mondiale) ne doit pas faire illusion. On espère, en particulier, que la grande opération en cours dans plusieurs dizaines de pays, sous le nom d'« Enquête mondiale de fécondité », contribuera à améliorer sensiblement la situation.

Tant pour la fécondité que pour la mortalité, on constate un regain d'intérêt pour l'analyse des « variables intermédiaires » et des facteurs exogènes ; ainsi, pour la notion de « fécondité naturelle », ce qui s'explique par l'importance maintenant reconnue aux facteurs *autres que la contraception* dans la détermination des niveaux de fécondité (la séance consacrée à ce thème à Mexico n'était d'ailleurs que la suite d'un séminaire réuni à l'I.N.E.D., en mars 1977). L'interaction entre fécondité et mortalité infantile retient aussi de plus en plus l'attention. Quant aux facteurs exogènes, on a surtout examiné le rôle possible de la nutrition.

L'étude du mariage et de la famille, talon d'Achille du démographe, qui préfère le plus

souvent traiter séparément les populations masculines et féminines, donne lieu à de nouveaux développements, d'une part sur un plan méthodologique avec la description et la mesure des différentes étapes du « cycle familial », d'autre part sur un plan plus sociologique avec l'évolution rapide de la nuptialité que connaissent de nombreux pays développés.

Les grands thèmes qui ont agité les démographes et l'opinion publique au cours des dernières années n'ont, bien évidemment, pas été oubliés : effets de la croissance ou de la non-croissance démographique, évolution des ressources alimentaires, rôle des programmes de planification familiale, effets des politiques démographiques (sans oublier les suites de la conférence de Bucarest), évolution du statut de la femme...

Ce tour d'horizon des domaines actuels des recherches démographiques ne serait pas complet si nous omettions l'étude des migrations et de l'urbanisation, ou encore la génétique des populations toujours prête à faire un bout de chemin avec le démographe. Il nous faudrait aussi mentionner toute la série de « tables rondes » portant sur des sujets plus spécialisés, mais parfois tout aussi passionnants.

M^{me} Simone Veil, ministre de la Santé, a participé à la séance plénière de clôture, portant sur « les droits de l'homme, l'idéologie et les politiques démographiques ». A l'énoncé de ce thème, le cas de l'Inde était évidemment présent à tous les esprits. Si la séance d'ouverture avait rappelé le grand défi que constitue pour l'humanité la croissance démographique actuelle, la dernière séance devait montrer que le choix des politiques démographiques à adopter constitue un autre défi à la conscience des peuples et de leurs gouvernements.

Lorsque les 700 congressistes se sont séparés, après six jours de réunion, la population du Mexique avait augmenté de 30 000 habitants... Dans le même temps, en Europe, dans deux pays de population actuellement comparable, elle avait, en France, augmenté de 2 000 habitants, en Allemagne, diminué de 2 000 habitants...

Henri LERIDON

MIGRATIONS

L'immigration récente au Québec (1)

Au cours des huit années 1968-1975, le Québec a reçu 213 000 immigrants dont 116 000 travailleurs. Pendant la même période, la population active a augmenté de 474 000 personnes. En tenant compte du départ de cer-

tains immigrants récents, l'immigration représente donc environ 20 % de la croissance de la force de travail québécoise.

9,6 % de ces immigrants étaient de nationalité française, ce qui ne place la France qu'en troisième position, derrière le Royaume-Uni (10,4 %) et les États-Unis (9,8 %). Viennent ensuite la Grèce (7,1 %), Haïti (6,9 %), l'Italie (6,8 %) et le Portugal (5,8 %). Mais au cours de chacune des

trois années 1973, 1974 et 1975 ce sont les immigrants de nationalité haïtienne qui furent les plus nombreux. Sur la période 1968-1975, la France vient cependant en tête si l'on ne compte que des travailleurs (10,3 % de ceux-ci) et non des familles, ou si l'on se réfère

(1) D'après « L'immigration au Québec. Travailleurs immigrants 1968-1975 ». *Bulletin spécial* n° 5, Gouvernement du Québec, ministère de l'Immigration, 1977.

non à la nationalité, mais à la dernière résidence, ce qui indique que certains immigrants haïtiens, italiens ou portugais gagnent le Québec après avoir séjourné en France.

Les anglophones sont nettement plus nombreux que les francophones parmi ces travailleurs immigrés : 40 % contre 22 %. Mais 17 % se déclarent bilingues et 21 % ne parlent ni anglais, ni français. Deux tiers des unilingues français viennent de France ou de Haïti. La proportion des francophones tend plutôt à croître : en 1974 et 1975 elle a dépassé 30 %, tandis que celle des anglophones tombait en dessous de 40 %.

Le Québec accueille ainsi à la fois des immigrants peu qualifiés, souvent originaires de Grèce, d'Italie et du Portugal et des immigrants qualifiés ou diplômés, souvent originaires de France, des États-Unis et du Royaume-Uni. 16 % des travailleurs immigrés ont moins de 7 ans de scolarité, 56 % de 7 à 13 ans, 28 % plus de 13 ans. Pour les immigrants de nationalité française ces chiffres sont 2, 66 et 32 %, italienne 55, 40 et 5 %. Haïti est dans un cas intermédiaire avec 9, 69 et 22 %.

M. L.

LÉGISLATION

L'âge minimal légal au mariage (1)

La fixation à 18 ans, au lieu de 21 ans, de la majorité civile en France a fait coïncider l'âge à partir duquel les garçons ont le droit de se marier et celui où ils peuvent le faire sans l'accord de leurs parents ou tuteurs. Pour les filles l'âge minimal légal, 15 ans, reste très inférieur à celui de la majorité civile.

Ces âges minimaux, 18 et 15 ans, sont loin d'avoir valeur universelle et varient selon les pays avec une ampleur quelquefois surprenante. Les pays où sont exigés exactement les mêmes âges qu'en France sont peu nombreux et se trouvent être pour des raisons historiques diverses au moins partiellement francophones : Belgique, Luxembourg, Maroc, Mali, Cameroun, île Maurice. Divers

pays ont une législation peu différente : 17 ans et 15 ans en Turquie, 18 ans et 14 ans en Autriche et en Grèce, et surtout 18 ans et 16 ans aux Pays-Bas, en Algérie, au Japon et au Brésil, et aussi dans trois pays où fut appliquée la législation britannique : Australie, Pakistan, Afrique du Sud. Au Royaume-Uni, pourtant, à la différence des pays précités, l'âge minimal est le même pour les deux sexes, 16 ans, et d'autres pays où s'exerce l'influence britannique continuent d'appliquer cette règle : Nouvelle-Zélande, Hong-Kong, Chypre, Égypte. C'est aussi le cas de l'Allemagne fédérale.

L'égalité entre sexes, mais cette fois à l'âge de 18 ans, se rencontre dans la plupart des pays socialistes d'Europe : URSS, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Allemagne de l'Est, Yougoslavie, ainsi qu'à Cuba, et aussi en Italie, Islande, Irak et Danemark. Le cas intermédiaire de 17 ans pour les deux sexes est celui de la Thaïlande et, en Finlande, il faut 18 ans pour les garçons et 17 ans pour les filles.

Dans le monde hispanique, les âges minimaux sont bien moindres et rappellent le temps où l'on mariait les infantes à 12 ans. En Espagne, il suffit de 14 ans pour les garçons, 12 ans pour les filles, de même que dans beaucoup de pays d'Amérique latine (Venezuela, Colombie, Pérou, Chili, Équateur, Paraguay, Bolivie). Le Mexique et l'Argentine cependant, tout comme le Portugal et les Philippines, exigent 16 ans pour les garçons et 14 ans pour les filles, ce qui est également la législation hongroise.

Dans l'autre sens, des âges élevés ont été fixés en Tunisie (20 ans et 17 ans), en Norvège, Suisse et Iran (20 ans et 18 ans) et enfin en Pologne, Suède et Inde (21 ans et 18 ans). On ne peut manquer de rapprocher ces deux derniers cas de la montée de la cohabitation juvénile en Suède, et de la lutte antinatale en Inde.

N'ont pas été cités les pays sans législation unitaire, comme le Nigeria où l'âge minimal diffère selon les groupes ethniques. De même aux États-Unis et au Canada, l'âge minimal est du ressort de l'État fédéré, par exemple 16 ans et 14 ans dans l'État de New York. Le Québec, de tradition catholique, applique les mêmes âges

minimaux que l'Espagne, 14 ans et 12 ans.

On sait qu'en Chine où l'âge minimal légal est officiellement de 20 ans et 18 ans, les autorités font pression pour l'élever en fait, à des fins antinatales. A noter enfin le cas particulier d'Israël, qui a fixé un âge minimal pour les femmes (16 ans), mais non pour les époux, probablement pour que la loi civile ne contredise pas la règle biblique du « lévirat », obligation faite au frère d'un défunt d'épouser la veuve sans enfant de celui-ci.

M. L.

SOMMAIRE DE « POPULATION » N° 4-5 Juillet-octobre 1977

Henri LERIDON, Michèle MAYEN et Jean-Març LEVAILLANT :

La diffusion des méthodes modernes de contraception : une étude dans une consultation hospitalière.

Bertrand GARROS et Jacques VALLIN :

La mortalité par cause en Algérie. Le cas de Tebessa.

Philippe COLLOMB :

Les non-réponses aux questions d'opinion sur la politique de population.

Robert KASPARIAN :

Approximation du calendrier des migrations multiples par un modèle stochastique.

LA CONJONCTURE DÉMOGRAPHIQUE

Jean-Noël BIRABEN :

L'Europe : données statistiques.

Francis GENDREAU :

La démographie des pays d'Afrique. Revue et synthèse.

Yves BLAYO et Jacques VERON :
La fécondité dans quelques pays d'Asie orientale.

VIENT DE PARAÎTRE

Aspects culturels et socio-psychologiques de la fécondité française

par Philippe Collomb et Elisabeth Zucker

« Travaux et documents » n° 80
Broché 35,30 F

VIENT DE PARAÎTRE

La naissance d'un enfant Incidences sur les conditions de vie des familles

par Alain Monnier

« Travaux et documents » n° 81
Broché 32,10 F

(1) D'après *People*, IPPF, Londres, n° 3, 1977.

QUELQUES CHIFFRES

La précédente publication par *Population et Sociétés* des taux bruts de natalité et mortalité des principaux pays européens remonté à février 1974 (n° 66) et couvrait les années 1970 à 1972 (1). Nous donnons ici ceux des années 1973 à 1976, tels que les publie *Population* (2), qui précise que les chiffres de 1976 sont dans certains cas évalués. Quelques pays européens et extra-européens ont été ajoutés.

Rappelons que les taux bruts reflètent, non seulement l'intensité des phénomènes, natalité et mortalité, mais aussi la répartition des âges dans la population considé-

rée : une population jeune a, toutes choses égales par ailleurs, un taux de natalité fort et un taux de mortalité faible.

Entre 1973 et 1976, le taux de natalité a baissé dans 17 des 30 pays considérés, et principalement en France, Italie, Norvège. Les hausses concernent généralement des pays de l'Europe de l'Est : Hongrie, Pologne, peut-être URSS et aussi Allemagne de l'Est, qui conserve cependant un taux très bas ; il n'y a qu'au Luxembourg et en Allemagne fédérale qu'il est encore plus bas.

On constate en 1976 un ralentissement de la baisse de la natalité et quelquefois une légère hausse (Allemagne fédérale, Belgique). En France en particulier, le taux de natalité qui avait baissé de 2,4 points de 1973 à 1975 ne perd plus que 0,4 point en 1976. Selon toute vraisemblance, il augmentera un peu en 1977.

Les taux de mortalité varient peu, et aussi souvent à la hausse qu'à

la baisse. Le plus élevé parmi les pays considérés reste celui de l'Allemagne de l'Est, en raison de la proportion élevée de personnes âgées dans ce pays et le plus faible celui du Canada.

En 1973, trois des pays cités avaient déjà un excédent des décès sur les naissances : les deux Allemagnes et le Luxembourg. Deux autres les ont rejoints depuis : le Royaume-Uni et l'Autriche, et la Belgique n'en est pas loin.

M. L.

ERRATUM

Dans l'éditorial du n° 105 de *Population et Sociétés*, « Une société de salariés ? », les lecteurs auront compris d'eux-mêmes qu'au tableau 1, colonne 1954, l'accolade était mal placée : elle aurait dû indiquer que le chiffre de 127 milliers s'appliquait cette année-là au total des catégories « 41 Instituts et sociaux » et « 42 Services médicaux et sociaux ».

(1) Les taux bruts de natalité et de mortalité des années 1964 et 1966 à 1969 figuraient respectivement dans les numéros 35 et 37 d'avril et juin 1971.

(2) 1977, N°s 4-5, p. 892 et 893. Pour 1973, on a consulté le n° 4-5 de 1976.

	Taux de natalité (pour 1 000 habitants)				Taux de mortalité (pour 1 000 habitants)			
	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976
R. F. Allemagne	10,2	10,1	9,7	9,8	11,8	11,7	12,1	11,9
Belgique	13,3	12,6	12,2	12,4	12,1	11,9	12,2	12,2
Danemark	14,3	14,1	14,2	12,9	10,1	10,2	10,1	10,4
France	16,4	15,2	14	13,6	10,7	10,6	10,6	10,5
Irlande	22,5	22,3	21,6	21,6	11	11,2	10,7	10,5
Italie	16	15,7	14,8	13,9	9,9	9,5	9,9	10,2
Luxembourg	11	11,1	11,2	10,9	11,9	12,1	12,2	12,6
Pays-Bas	14,5	13,7	13	12,9	8,2	8,1	8,3	8,3
Royaume-Uni	13,9	13,2	12,5	12,1	12	11,9	11,8	12,2
Autriche	13	12,9	12,3	11,6	12,4	12,5	12,7	12,6
Espagne	19,2	19,4	18,6	17,8	8,5	8,4	8,1	8
Finlande	12,2	13,3	14,1	14	9,3	9,5	9,4	9,4
Grèce	15,3	16,1	15,8	16	8,7	8,5	8,9	
Norvège	15,5	15	14,1	13,3	10,1	9,9	10	9,9
Portugal	20,1	19,3	19	20,9	11,1	11,1	10,4	11,5
Suède	13,5	13,5	12,7	12	10,5	10,6	10,8	11
Suisse	13,6	13,1	12,4	12	8,9	8,8	8,6	8,8
Allemagne de l'Est	10,6	10,6	10,8	11,6	13,7	13,5	14,3	14
Bulgarie	16,3	17,2	16,6		9,4	9,8	10,3	
Hongrie	15	17,8	18,4	17,5	11,8	12	12,4	12,5
Pologne	17,9	18,4	18,9	19,5	8,3	8,2	8,7	8,8
Roumanie	18,2	20,3	19,7		9,8	9,1	9,3	
Tchécoslovaquie	18,8	19,8	19,5	19,2	11,5	11,7	11,5	11,4
URSS	17,6	18,2	18,2		8,7	8,7	9,3	
Yougoslavie	18	17,9	18,1	18	8,7	8,4	8,6	8,2
Canada	15,5	15,6	15,7	15,8	7,4	7,4	7,3	7,2
Etats-Unis	15	14,9	14,7	14,7	9,4	9,1	9	8,9
Japon	19,4	18,6	17,1	16,3	6,6	6,5	6,3	6,3
Australie	18,8	18,3	17,3	16,7	8,4	8,7	8,1	8,3
Nouvelle-Zélande	20,5	19,6	18,4		8,5	8,3	8,3	